

REPONSE DE M. François SARGENTINI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Julien PAOLINI
AU NOM DU GROUPE « Femu a Corsica »

OBJET : Stratégie de protection de la biodiversité

Monsieur le Conseiller,

Vous avez aujourd'hui fait état du rapport accablant de l'IPBES relatif à l'effondrement de la biodiversité et à l'extinction massive des espèces. Cette érosion accélérée de la biodiversité n'est pas naturelle, elle est intimement liée aux activités humaines avec pour corollaire, l'artificialisation des sols, fragmentation des habitats, fréquentation non maîtrisée.

C'est pourquoi, notre capacité à anticiper, à réagir et à nous mobiliser est essentielle pour assurer notre bien-être d'aujourd'hui et pour garantir le bien-être des générations futures. Si, comme vous le rappelez la Corse est loin d'être épargnée par ces phénomènes, nous avons d'ores et déjà mobilisé nos ressources afin de vous proposer une véritable stratégie de développement durable basée sur une nécessaire conciliation entre les exigences du développement économique de notre île et celles de la protection de la biodiversité.

Il s'agit de privilégier une approche globale de notre environnement. Nous devons concilier nos capacités à progresser dans la connaissance, c'est-à-dire à la fois en termes d'inventaires patrimoniaux, culturels, et socio-économiques, mais aussi promouvoir et développer une gestion intégrée et durable, tout en tenant compte de la gestion administrative et financière des projets.

Dans ce cadre, plusieurs enjeux fondamentaux guident notre réflexion :

- la préservation de la biodiversité,
- la nécessaire mise en cohérence de la gestion des espaces naturels,

- la gestion de la fréquentation ou comment lier le développement économique et la protection environnementale,

- la préservation du cadre de vie et des ressources,
- le défi climatique.

Afin de répondre au mieux à ces différents enjeux nos actions stratégiques sont les suivantes :

1. assurer la conservation de la biodiversité terrestre et marine,
2. développer l'expertise environnementale en appui aux politiques publiques,
3. créer, gérer et restaurer des espaces protégés,
4. gérer les flux de fréquentation sur les sites exceptionnels,
5. soutenir les politiques de prévention des pollutions et des risques,
6. sensibiliser et mobiliser le grand public.

Plus directement, plusieurs chantiers peuvent être cités à titre d'exemple sans prétention à l'exhaustivité :

- l'élaboration de la stratégie territoriale pour la biodiversité,
- l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique, (SRCE)
- la création de l'observatoire du trait de côte,
- la mise en œuvre d'une démarche de gestion des flux de fréquentation de la montagne corse,
- la gestion coordonnée de réserves naturelles de Corse et du réseau des aires marines protégées,
- la gestion du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous sommes face à un « changement transformateur » qui prend en considération les facteurs technologiques, économiques et sociaux, y compris en termes de paradigmes, d'objectifs et de valeurs. La tâche est immense mais il n'est pas trop tard pour agir et nous avons déjà commencé à le faire.